



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des contrôles de légalité et budgétaire

Annecy, le **08 JUIN 2023**

Le Préfet de la Haute-Savoie

Mél : pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr

à

**Mesdames et Messieurs les parlementaires de la
Haute-Savoie
Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI à
fiscalité propre
Mesdames et Messieurs les maires du
département**

En communication à :
Mme et MM. les Sous-préfets d'arrondissements
Mmes et MM. les chefs des services
départementaux de l'Etat
M. le Président de l'association des maires,
adjoints et conseillers généraux de Haute-Savoie

Objet : Arrêté de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes du 2 juin 2023 portant modification des limites des arrondissements dans le département de la Haute-Savoie

PJ : - Arrêté du 2 juin 2023 de la préfète de région
- Carte des arrondissements modifiés

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2023, la préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, sur ma proposition et après avis du conseil départemental, a modifié les limites des arrondissements dans le département de la Haute-Savoie.



Les modifications sont les suivantes :

- Les communes de Cuvat et Villy-le-Pelloux sont retirées de l'arrondissement d'Annecy et rattachées à l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;
- La commune de Fillinges est retirée de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et rattachée à l'arrondissement de Bonneville ;
- Les communes de la Côte-d'Arbroz et des Gets sont retirées de l'arrondissement de Bonneville et rattachées à l'arrondissement de Thonon-les-Bains.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,

Yves LE BRETON